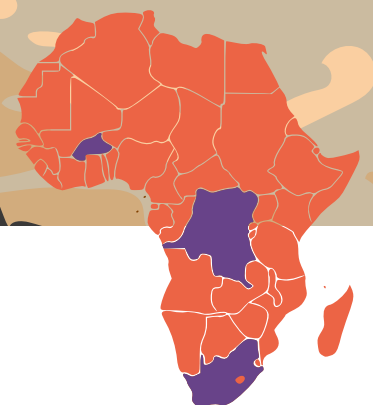


# LES FEMMES ET L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE

Possibilités de  
transformation sociale et  
structurelle



womin



## Remerciements

Merci à tous ceux et celles qui ont été interviewés dans le cadre de cette étude. L'objectif de ce rapport est d'encourager d'autres discussions et débats sur les femmes et l'ASM alors que nous délibérons sur les alternatives de développement.

Nous remercions tout particulièrement Samantha Hargreaves et Zo Randriamaro pour leurs précieux commentaires sur les versions précédentes de ce rapport.

**Auteure :** Dr Hibist Kassa

**Rédactrice :** Shamim Meer a activement participé à l'élaboration de ce rapport, et a contribué aux sections sur l'histoire

**Rédactrice en chef :** Leah Marais

**Conception, mise en page et couverture :**  
Michèle Dean, Limeblue Design



**Adresse :** Bureau 902, 9e étage,  
Southpoint Corner, 87 De Korte  
Street, Johannesburg, 2001

**Téléphone :** +27 11 339 1024

**Courriel :** info@womin.org.za

## Résumé

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) dans la région africaine est une importante activité économique de subsistance. Pourtant, les principales réponses de l'État sur le continent marginalisent largement les intérêts et les besoins des mineurs artisanaux (en tant que petits producteurs), tout en privilégiant ceux des grandes sociétés minières. Ces réponses de l'État sont encadrées par une approche descendante de modernisation du développement (Bugnosen, 2005), qui tend à présumer que le déplacement du secteur ASM est inévitable et que les formes d'extraction les plus efficaces sont celles entreprises par les grands investisseurs.

Ainsi, les tentatives de formalisation du secteur n'ont fait que recréer des conditions d'exclusion. L'impact de la libéralisation au cours des quatre dernières décennies a été d'approfondir un modèle de développement orienté vers l'extractivisme qui a également miné les moyens de subsistance agraires et démantelé les tentatives précédentes de renforcement de la capacité de production au sein des économies nationales. En réponse à ces résultats, des interventions au niveau régional et sous-régional ont tenté de créer l'espace politique nécessaire pour relancer un programme de transformation structurelle. Les femmes qui dépendent principalement de l'agriculture et de l'élevage sont obligées de chercher d'autres moyens de subsistance. Des contraintes telles que l'établissement de leurs droits de propriété avec l'accès ou le contrôle de la terre créent un obstacle immédiat. En l'absence de titres de propriété, de sources de financement et de technologies appropriées, elles occupent principalement les emplois les moins bien rémunérés ou se livrent à des activités économiques complémentaires autour des sites d'ASM.

Exposées aux risques de santé et de sécurité dans l'ASM et gagnant les revenus les plus bas, les femmes ne gagnent pas une part significative des bénéfices de l'ASM. En s'appuyant sur une analyse du Burkina Faso, de la République démocratique du Congo et de l'Afrique du Sud, ce rapport évalue la nature genrée de l'ASM et ses implications pour la réalisation d'un programme de transformation en Afrique.

# TABLER DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>2. L'HISTOIRE MINIÈRE ET LES RÉFORMES POLITIQUES</b>	<b>3</b>
L'Exploitation Minière Précoloniale et les Femmes	3
La Colonisation, la Dépossession et la Règlementation de l'exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle	3
La Réforme Minière, l'investissement Étranger Direct et L'exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle	5
La Vision Minière de l'Afrique Sur l'ASM	6
Les Politiques Minières Sous-Régionales et le Secteur ASM	8
<b>3. ÉTUDES DE CAS</b>	<b>11</b>
La République démocratique du Congo	11
Le Burkina Faso	15
L'Afrique du Sud	19
<b>4. LES COÛTS DE L'EXPLOITATION MINIÈRE PAR LES ENTREPRISES PAR RAPPORT À L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE</b>	<b>22</b>
<b>5. LES IMPLICATIONS DU GENRE POUR LA POLITIQUE ASM</b>	<b>25</b>
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>28</b>

# GLOSSAIRE TERMINOLOGIQUE

<b>Vision minière africaine</b>	Il s'agit du cadre général de l'Afrique pour réaliser une transformation structurelle inclusive et durable basée sur les minéraux.
<b>Exploitation minière artisanale et à petite échelle</b>	Une forme d'extraction qui repose sur des outils et des méthodes accessibles pour extraire des minéraux et des pierres précieuses, des métaux et d'autres produits non précieux tels que le calcaire, l'argile et le sel.
<b>Autonomie</b>	Liberté, au niveau personnel, d'agir et d'établir des relations dans différentes dimensions de l'existence, telles que la vie sociale, économique, spirituelle et morale.
<b>Valorisation</b>	Amélioration de la qualité d'un minéral par le traitement
<b>Matières premières</b>	Matière première qui peut être échangée sur les marchés
<b>Contradictions</b>	Utilisé dans le sens marxiste du terme, la recherche du profit sous le capitalisme crée également les conditions d'une crise qui peut être à la fois sociale, écologique et économique.
<b>Diversification</b>	Utilisée dans le sens économique pour désigner une variation des activités économiques au sein d'une économie nationale.
<b>Exploitation</b>	Une relation qui facilite l'extraction de la plus-value du processus de production.
<b>Extractivisme</b>	L'extractivisme fait référence à un mode d'accumulation vieux de plusieurs siècles, centré sur la surexploitation et l'exportation (sans traitement ou avec un traitement minimal) de ressources naturelles de plus en plus rares et non renouvelables, souvent situées dans des zones géographiques généralement considérées comme périphériques ou « improductives », ce qui donne lieu à un modèle de développement très inégalitaire et profondément exploiteur. Le concept inclut les activités extractives traditionnelles telles que l'exploitation minière, pétrolière et gazière, mais fait également référence à d'autres industries, notamment la sylviculture, l'énergie (ainsi que les projets d'énergie renouvelable liés au solaire et à l'hydroélectricité) et l'agriculture industrielle.
<b>Fiscalité</b>	Recettes du gouvernement, en particulier les taxes
<b>Investissement direct étranger</b>	L'investissement direct étranger (IDE) est une catégorie d'investissement transfrontalier dans laquelle un investisseur résidant dans une économie établit un intérêt durable et un degré significatif d'influence sur une entreprise résidant dans une autre économie (Source : <a href="https://www.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/foreign-direct-investment-fdi/indicator-group/english_9a523b18-fr">https://www.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/foreign-direct-investment-fdi/indicator-group/english_9a523b18-fr</a> )
<b>Formalisation</b>	Donner un statut formel à une entreprise par l'octroi d'une licence et la délimitation d'une concession.
<b>Consentement libre, préalable et éclairé</b>	Droit de décider si un projet peut être entrepris sur des terres relevant du droit statutaire ou coutumier. Ce processus de décision protège le droit de choisir la voie de développement et de rejeter les approches qui ne répondent pas aux besoins de la communauté. Initialement destiné à protéger les droits des autochtones, il prend une définition plus large en Afrique pour couvrir les communautés rurales.

<b>Segmentation par genre</b>	Division du travail sur le marché du travail sur la base des rôles de genre.
<b>Industrialisation</b>	Lorsque l'économie est structurellement transformée, passant de l'exportation de matières premières à une économie basée sur la transformation et la valeur ajoutée des biens.
<b>Commerce intra-africain</b>	Échanges de biens et de services, et plus largement mouvements de capitaux, tant à l'intérieur du continent qu'entre Africains de la diaspora et du continent.
<b>Libéralisation</b>	Ouverture d'un système économique par la suppression des contraintes imposées aux investissements directs étrangers ou aux capitaux extérieurs.
<b>Souveraineté sur les ressources naturelles</b>	Droit des États et des peuples à disposer des ressources naturelles, des richesses et des ressources marines.
<b>Précapitaliste</b>	Systèmes et relations économiques qui existaient avant la pénétration du capitalisme dans les économies par le biais du colonialisme.
<b>Privatisation</b>	Les instituts ou entreprises publics sous contrôle de l'État sont placés sous le contrôle d'entités privées, de sociétés ou d'actionnaires privés.
<b>Relations de production</b>	Toutes les activités qui permettent de survivre, de produire ou de créer dans le but d'assurer l'accès aux moyens de préserver la vie. Il peut s'agir de relations sociales, économiques et technologiques.
<b>Autorégulation</b>	Une entité qui établit un contrôle sur elle-même sans direction ou intervention extérieure.
<b>Reproduction sociale</b>	Processus consistant à créer les conditions de survie afin de préserver ou d'améliorer les conditions de bien-être à assurer. Il peut s'agir de conditions économiques, psychologiques ou émotionnelles et écologiques.
<b>Capacité de l'État</b>	La capacité d'un État à atteindre ses objectifs prioritaires ou ses objectifs politiques déclarés, tels que la protection de la vie, de la propriété privée ou des ressources gérées ou contrôlées collectivement.
<b>Agriculture de subsistance</b>	Forme de production agricole où les cultures et le bétail produits ou élevés constituent le principal ou le seul moyen de survie d'une famille ou d'un ménage.
<b>Transformation économique</b>	Déplacement de la main-d'œuvre des activités économiques inférieures vers les activités économiques supérieures générant une plus grande part de la valeur ajoutée qui est réinvestie dans l'économie nationale.
<b>Migrants sans-papiers</b>	Migrants qui n'ont pas reçu de permis ou de visa pour établir leur statut de travail ou de résidence dans un pays.
<b>Valeur ajoutée</b>	Amélioration de la qualité d'une marchandise dans des secteurs tels que l'industrie manufacturière et l'agriculture.
<b>Chaînes de valeur</b>	La production, la commercialisation ou d'autres services ajoutant de la valeur à un produit de base.
<b>Travail salarié</b>	Une relation dans laquelle un travailleur reçoit un salaire ou un revenu, généralement à un niveau qui lui permet de maintenir une interaction stable avec les ressources ou les biens appartenant à l'employeur.

**« LE CHANGEMENT  
ÉCONOMIQUE STIMULÉ  
PAR UNE INTÉGRATION  
ÉCONOMIQUE INÉGALE  
DANS L'ÉCONOMIE  
MONDIALE DOMINÉE  
PAR LES COMMERÇANTS  
EUROPÉENS A  
EFFECTIVEMENT  
DÉCENTRÉ ET  
DÉVALORISÉ LE TRAVAIL  
DES FEMMES. »**

# INTRODUCTION

**L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) dans la région africaine est une importante activité économique de subsistance. Pourtant, les principales réponses des États à travers le continent marginalisent largement les intérêts et les besoins des mineurs artisanaux (en tant que petits producteurs), tout en privilégiant les intérêts des grandes sociétés minières. Ces réponses de l'État s'inscrivent dans le cadre d'une approche descendante de modernisation du développement (Bugnosen, 2005) qui tend à présumer que le déplacement du secteur ASM est inévitable et que les formes d'extraction les plus efficaces sont celles entreprises par les grands investisseurs.**

Au cœur des approches actuelles des États à l'égard du secteur ASM se trouve la question politique de savoir quel type de modèle de développement est nécessaire pour permettre aux petits producteurs de prospérer et de faire partie de l'agenda régional de transformation économique.

Les femmes se situent au cœur de l'impact des réponses de l'État actuel, les activités ASM ayant une série d'impacts sur les femmes au point de production et en tant que membres des communautés affectées par l'exploitation minière. Les répercussions sur les femmes découlent des liens entre la santé des femmes, le travail de soins et les emplois précaires à forte intensité de main-d'œuvre. Ces relations peuvent être mieux comprises à travers le prisme de la reproduction sociale (Kassa, 2020).

Cet article donne un aperçu des réponses de l'État au secteur ASM depuis l'époque coloniale jusqu'à aujourd'hui et explore brièvement les secteurs ASM dans trois pays : la République démocratique du Congo (RDC), le Burkina Faso et l'Afrique du Sud.

Historiquement, les réglementations coloniales cherchaient à pénaliser l'ASM, car elle compromettrait les intérêts des grandes sociétés minières émergentes. Plus récemment, depuis la libéralisation du secteur minier, le secteur ASM a fait l'objet de nouvelles interventions

politiques, la question des relations entre les sexes et les mesures politiques visant à soutenir les femmes dans l'ASM ayant également gagné en importance. Toutefois, il manque une approche cohérente et claire pour relever les défis économiques et écologiques et protéger les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des femmes. Il s'agit d'un défi particulièrement difficile à relever étant donné la nature criminalisée et militarisée de l'exploitation minière et les formes spécifiques de violence qu'elle déclenche à l'encontre des femmes qui représentent une proportion importante de la main-d'œuvre, généralement en tant que salariés les plus faibles, effectuant les travaux les plus pénibles.

Cet article soutient qu'il faut urgemment proposer une approche de l'industrialisation guidée par un programme de transformation économique et sociale structurelle qui ne repose pas sur la privatisation des ressources naturelles. Un programme de transformation devrait s'appuyer sur les biens communs, d'une manière qui reconnaisse la relation du secteur ASM avec les autres secteurs économiques, protège les moyens de subsistance et valorise la contribution du secteur ASM aux processus de valorisation et d'ajout de valeur.

La première section de l'article examine les phases de l'exploitation minière en Afrique, les politiques concernant le secteur ASM

# 1

## INTRODUCTION

---

dans le cadre de la Vision minière africaine et les politiques minières sous-régionales et souligne leurs impacts sur le secteur ASM et spécifiquement sur les femmes dans l'ASM.

La deuxième section de l'article traite du secteur ASM en RDC, en soulignant comment, dans le contexte du redressement post-conflit, les mineurs artisanaux ont été opposés aux opérations minières à grande échelle, et montre également comment les interventions du gouvernement de la RDC pour réglementer le secteur ASM donnent un aperçu important des contradictions découlant de la formalisation.

Ceci est suivi d'une analyse de l'ASM au Burkina Faso, en soulignant le déplacement plus récent des mineurs artisanaux et à petite échelle par la grande société minière canadienne, OREZONE. Elle explore comment les réponses des femmes mineurs artisanaux et à petite échelle à la domination des entreprises minières permettent de comprendre l'impact environnemental et social de l'exploitation minière, et la position complexe occupée par le secteur ASM.

Dans le cas de l'Afrique du Sud, diverses formes d'opérations ASM se produisent avec

des interventions variées de l'État. Cette section souligne le besoin urgent de modifier la dépénalisation et les interventions de l'État en Afrique du Sud pour servir les intérêts des mineurs ASM, qui doivent être équilibrés avec les préoccupations environnementales, de santé et de sécurité, dans un contexte où les niveaux élevés de chômage sont exacerbés par la pandémie de Covid-19.

Les expériences de la RDC et de l'Afrique du Sud démontrent comment l'industrie minière a évolué de manière à déformer structurellement les économies africaines, à miner le secteur ASM et à dévaloriser le travail des femmes, tout en ancrant des relations de production ségréguées par le genre. Ces conditions ont été aggravées par la libéralisation qui a, entre autres, augmenté la précarité. Dans le contexte d'un boom aurifère plus récent du Burkina Faso, ce pays reproduit des inégalités similaires avec le déplacement des communautés qui se sont engagées dans l'ASM à la suite de la libéralisation économique.

La dernière section examine les implications relatives au genre des politiques ASM, notant le besoin de dépénalisation de l'ASM, de réglementations appropriées pour le secteur, et de soutien aux femmes dans le cadre d'un programme de transformation économique et sociale structurelle.

« ...dans la période précoloniale, les femmes participaient à l'exploitation minière en tant qu'activité supplémentaire, en complément de leur principale activité économique, l'agriculture de subsistance. »



# L'HISTOIRE MINIÈRE ET LES RÉFORMES POLITIQUES

# 2

## L'EXPLOITATION MINIÈRE PRÉCOLONIALE ET LES FEMMES AFRICAINES

Lanning et Mueller (1979:27, 79–81) mettent en évidence le fait qu'avant l'arrivée des commerçants européens en Afrique, les minéraux étaient extraits pour être utilisés dans l'économie domestique comme ornements, outils agricoles, objets de valeur et symboles de richesse.

Les routes commerciales étaient initialement centrées sur le commerce intra-africain et orientées vers l'extérieur, vers le Moyen-Orient et l'Asie. Cependant, les changements dans la structure du commerce, de 1800 à 1850, sous l'impulsion de la traite transatlantique des esclaves, ont transformé structurellement l'économie atlantique et constitué un facteur majeur dans le processus de développement de l'Europe occidentale (Inikori, 2020). Alors que les esclavagistes se présentaient au départ comme des « acteurs égaux », les négociants européens ont assuré leur domination sur le commerce grâce à la possession d'armes à feu, à l'énorme richesse qu'ils tiraient de la traite des esclaves et à l'ampleur de la dépopulation du continent, qui a sapé la capacité de production de l'Afrique (Lanning & Mueller, 1979).

Avant la découverte d'or et de diamants dans de grands gisements, les chefs africains et les chefs religieux avaient tenté de dissuader les habitants de révéler l'emplacement des ressources minérales aux Européens (Lanning & Mueller, 1979).

Cependant, le commerce a rapidement été orienté vers l'extraction des ressources minérales de l'Afrique au profit de l'Europe,

et les économies précapitalistes ont été effectivement transformées d'une manière qui a érodé la souveraineté sur les ressources naturelles (Lanning & Mueller, 1979:80–81).

De manière significative, au cours de la période précoloniale, les femmes participaient à l'exploitation minière en tant qu'activité complémentaire de leur principale activité économique, l'agriculture de subsistance. Le changement économique stimulé par une intégration inégale dans l'économie mondiale dominée par les commerçants européens a effectivement décentré et dévalorisé le travail des femmes.

Aujourd'hui, le secteur minier réglementé reste structurellement orienté vers les entreprises issues des centres des métropoles d'Europe occidentale. Le secteur ASM fonctionne en dehors du secteur minier réglementé, est criminalisé et a organiquement relancé les relations commerciales avec l'Inde, la Chine et le Moyen-Orient.

## LA COLONISATION, LA DÉPOSSESSION ET LA RÉGLEMENTATION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE

L'entrée des colonies dans le secteur des minéraux a non seulement transformé la technologie déployée et les méthodes d'exploitation minière, mais a également modifié les relations avec la terre.

L'imposition et l'application par les puissances coloniales de règlements et de lois sur la « propriété privée » ont déterminé qui avait accès à la terre. La

# 2

## L'HISTOIRE MINIÈRE ET LES RÉFORMES POLITIQUES

---

découverte de ressources minérales a conduit les puissances européennes à annexer des territoires afin de revendiquer les richesses de l'Afrique et d'imposer un contrôle formel sur l'ensemble du continent. Ce processus s'est intensifié lors de la première ruée vers l'Afrique, lorsque les puissances européennes ont commencé à coloniser les pays africains.

Deux exemples, le premier en Afrique du Sud et l'autre en RDC, illustrent comment le décor a été planté, au cours d'une période cruciale de changement économique, pour que l'industrie minière naissante devienne un puissant capital industriel.

En 1871, après la découverte de diamants à Kimberley, en Afrique du Sud, les Britanniques ont annexé des territoires du peuple Griqua et des républiques Boers (Lanning & Mueller, 1979:33-37). Au fil du temps, les investissements capitalistes européens, principalement des capitaux marchands indépendants, ont fusionné avec une industrie diamantaire artisanale naissante pour se transformer en capital industriel. Toutefois, le processus n'était pas sans tensions.

En 1875, en réponse à l'affirmation du pouvoir du capital britannique par le biais du gouvernement colonial, les mineurs artisanaux européens de Kimberley se sont rassemblés dans une révolte sous le nom de *Ligue de défense de Kimberley*. Tout en défendant leurs propres intérêts à travers la révolte, les mineurs artisanaux européens voulaient préserver la hiérarchie dans laquelle ils subordonnaient la main-d'œuvre africaine dans les sites miniers. Le résultat de cette révolte contre le gouvernement colonial (connue sous le nom de *Révolte du drapeau noir*) a été la

fin de l'artisanat minier indépendant, la montée en puissance des magnats de l'industrie minière et une hostilité accrue entre la population noire et les dirigeants britanniques.

Bien que les références aux femmes, en particulier aux femmes noires, ne soient pas explicitement mentionnées dans la littérature de cette période, il est clair que la reproduction sociale et la subsistance du travail étaient laborieuses et risquées. L'eau n'était pas facilement disponible, l'électricité inexistante et la main-d'œuvre africaine assujettie à des fouilles corporelles et l'introduction de pièces d'identité pour contrôler les déplacements (Turrell, 1981:99-100).

En République démocratique du Congo (alors sous contrôle belge sous le nom d'État libre du Congo), le roi belge Léopold a violemment réprimé le Congo pour en extraire son caoutchouc, tout en morcelant le Katanga à la société de concession minière « Compagnie du Katanga » (Lanning & Mueller, 1979:51). Les conglomérats miniers ont gagné en influence pendant la période coloniale, et leur influence a persisté pendant la période suivant immédiatement l'indépendance.

Les tentatives de contrôle de l'exploitation minière par le gouvernement congolais se sont concentrées sur le contrôle de la gestion et l'augmentation des taxes. Les mesures politiques ne soutenaient pas la production autochtone ou celle des petits exploitants, dans laquelle les femmes jouaient, et jouent toujours, un rôle majeur.

## LA RÉFORME MINIÈRE, L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT ET L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE

Dans les années 1980, les investissements dans l'exploration minière en Afrique étaient faibles. Dans un contexte de déclin économique, le secteur minier de la plupart des pays a connu des fermetures et des licenciements à grande échelle.

Pour sauver le secteur, la Banque mondiale et le FMI se sont fait les champions de l'obtention d'investissements à condition que le régime minier soit libéralisé. Il s'agissait de placer l'exploitation minière sous le contrôle des marchés en privatisant les entreprises minières publiques, en accordant des concessions plus favorables aux entreprises minières et en assouplissant le régime du travail (en d'autres termes, en permettant aux entreprises d'embaucher et de licencier plus facilement les travailleurs ou de réduire les heures de travail).

Si le fait d'attirer les investissements directs étrangers (IDE) des sociétés minières internationales visait ostensiblement à aider l'économie d'un pays, en réalité, ces stratégies ont renforcé l'orientation extractiviste de l'économie.

Les politiques mises en œuvre par la Banque mondiale se sont principalement concentrées sur la gouvernance et la capacité réglementaire de l'État, sans s'attacher à établir des liens intersectoriels ou à relier les défis fiscaux à des stratégies macroéconomiques plus larges. Au contraire, l'approche étroite adoptée par la Banque mondiale s'est concentrée sur les

réformes institutionnelles, les restrictions budgétaires et les préoccupations environnementales (Campbell, 2010:202).

Campbell (2010) identifie trois générations de réformes, toutes trois visant l'érosion de la capacité de l'État conformément à l'orientation néolibérale. La première génération de réformes a mis l'accent sur le retrait de l'État pour attirer les investissements étrangers. La deuxième génération a reconnu la nécessité de certaines formes de mécanismes de réglementation, notamment ceux concernant l'environnement, et a critiqué les effets de la première génération qui avait exposé les économies d'ajustement à des opérations minières rapaces et effrénées. Toutefois, ces mécanismes de réglementation devaient être mis en œuvre par des entités privées.

La troisième génération de réformes, initiée et soutenue par les entreprises minières et les groupes de la société civile, a cherché à traiter les impacts environnementaux et sociaux par le biais de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et d'initiatives de transparence, avec une volonté implicite « d'autorégulation ». Cependant, les initiatives du secteur privé et les accords non contraignants se sont révélés insuffisants pour remédier à ces impacts et continuent d'éroder la capacité de l'État à surveiller et à demander des comptes aux sociétés minières. Ces initiatives continuent également à limiter la marge de manœuvre des gouvernements africains pour réglementer le secteur des minéraux (Besada & Martin, 2015).

Alors que les opérations ASM devaient également être formalisées dans le cadre

des recommandations politiques de la Banque mondiale et du FMI encourageant l'investissement privé, les cadres politiques étaient orientés vers les opérations minières à grande échelle et ne répondaient pas aux besoins des opérations ASM (Bugnoson, 2005; Hilson & McQuilken, 2014).

Des principes tels que le consentement préalable libre et éclairé, issus de la troisième génération de réformes, exigent un processus de consultation et l'autorisation des communautés locales sur les terres desquelles des opérations minières sont prévues, avant le début de l'exploration et pendant toutes les phases du cycle de vie de l'opération minière. Ces principes ne tiennent pas compte des droits des migrants, notamment des mineurs artisanaux qui travaillent sur ces terres mais qui n'ont pas de droits sur celles-ci. Les mineurs artisanaux relèvent ces défis, par exemple dans la zone de conservation transfrontalière de Chimanimani au Zimbabwe et au Mozambique (Kachena & Spiegel, 2019).

Les variations dans les opérations ASM soulèvent le besoin de politiques

spécifiques qui répondent à la nature des produits extraits, aux liens avec l'économie locale, aux méthodes d'extraction et à la segmentation de la main-d'œuvre en fonction du genre (Kassa 2018). Les schémas de migration sont cruciaux car ils permettent de comprendre les relations et la dynamique de production dans le secteur minier et ont des répercussions sur l'accès aux services sociaux. L'ampleur des mouvements migratoires amplifie également les conflits entre les mineurs artisanaux et les autres petits producteurs et membres des communautés dont les moyens de subsistance et le bien-être sont affectés par la manière dont l'exploitation minière est organisée.

Les États africains peuvent jouer un rôle plus significatif en veillant à ce que les mineurs artisanaux et à petite échelle, et les femmes parmi eux, conservent une part plus équitable de la valeur au niveau national, local et micro. Pour ce faire, il est nécessaire d'examiner les rouages de l'économie mondiale et les chaînes de valeur, ainsi que la manière dont les femmes mineurs artisanaux et à petite échelle sont intégrés dans ces chaînes de valeur.

Le projet phare de l'Union africaine dans le secteur des minéraux, la Vision minière de l'Afrique, constitue une tentative de fournir un cadre d'orientation.

**« ...il est nécessaire d'examiner les rouages de l'économie mondiale et des chaînes de valeur et la manière dont les femmes mineurs artisanaux et à petite échelle sont intégrées dans ces chaînes de valeur ».**

---

## LA VISION MINIÈRE DE L'AFRIQUE SUR L'ASM

La Vision minière de l'Afrique (VMA), adoptée par les chefs d'État africains lors du sommet de l'UA de 2009, est une vision de « l'exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales pour soutenir une croissance durable et un développement socioéconomique à grande échelle » (Vision minière de l'Afrique, 2009 Page v).

WoMin a critiqué la VMA, estimant qu'elle approfondit une voie de développement extractiviste qui entraîne des coûts sociaux et écologiques néfastes, notamment le déplacement de populations à grande échelle et des dommages considérables à l'environnement, et qu'elle sous-évalue les ressources communautaires et le travail des femmes (Valiani, 2015).

Nnimmo Basse (2018) renforce cette critique en affirmant que la VMA, entre autres, ne cherche pas à collaborer avec le secteur ASM de manière holistique. Au lieu de considérer le secteur ASM comme faisant partie d'un ensemble de stratégies de subsistance, la VMA ne voit le secteur que sous l'angle de son intégration dans l'exploitation minière industrielle par la création de liens locaux et régionaux.

Le secteur ASM, tout en faisant partie d'un ensemble d'autres stratégies de subsistance, largement informelles (telles que le commerce, l'agriculture de subsistance et l'élevage), n'est pas séparé du secteur formel. Le secteur ASM est plutôt intégré au secteur formel, avec des liens entre les travailleurs précaires qui gagnent leur vie à l'extrémité inférieure de

la production et de la distribution, et les acheteurs du marché mondial, y compris les raffineries et les grandes entreprises minières au bout de la chaîne. Le travail des travailleurs précaires fait partie de la chaîne et permet l'accumulation de bénéfices par ceux qui se trouvent au sommet de la chaîne.

Amani Mustafa Mhinda (2018:33-34) note que si la VMA se concentre sur les initiatives législatives et politiques visant à permettre un sous-secteur ASM viable et durable dans le cadre d'une stratégie de développement rural plus large, cela n'aborde pas la protection des moyens de subsistance des mineurs artisanaux lorsque des opérations minières à grande échelle pénètrent dans les zones où les mineurs à petite échelle travaillent. Les exploitations minières à grande échelle ont pu accéder aux concessions au détriment des mineurs artisanaux, ce qui crée des tensions et des conflits. Il y a un écart entre les intentions exprimées au niveau politique et le parti pris apparent au niveau de la mise en œuvre (Kassa, 2020).

L'orientation de la VMA est d'assurer la transformation structurelle et la réalisation d'un investissement social à grande échelle, en intégrant l'exploitation minière de manière cohérente dans l'économie. Les stratégies pour y parvenir englobent la création de corridors régionaux (Barnes, Busia & Kitaw, 2019). Ces stratégies peuvent potentiellement ouvrir l'accès au marché aux mineurs artisanaux et les aider à surmonter les défis historiques des économies fragmentées, orientées vers l'extérieur et déconnectées qui sont un héritage de l'esclavage et du colonialisme.

Cependant, dans leur forme actuelle, les corridors régionaux sont orientés vers l'extraction des ressources du continent par la dépossession des petits producteurs.

La proposition de la VMA visant à soutenir les producteurs artisanaux par la fourniture et l'accès à des données géologiques, un soutien technologique et des technologies plus sûres et adaptées à l'environnement, pourrait semer les graines de la transformation, en reliant les mineurs artisanaux à d'autres secteurs de l'économie tels que le bâtiment, l'agroalimentaire et la fabrication.

L'élargissement de l'accès au marché, l'augmentation du capital et les investissements technologiques dans les opérations minières artisanales peuvent garantir une augmentation de l'échelle et des bénéfices. Toutefois, seuls les mineurs artisanaux les mieux positionnés pourront bénéficier de ce soutien. La migration de la main-d'œuvre et la ventilation par genre amplifient les inégalités, les migrants et les femmes risquant d'être victimes de discrimination lorsqu'ils tentent de bénéficier du soutien fourni aux mineurs artisanaux. Des mesures devront être introduites pour garantir que les femmes, les travailleurs, les migrants et l'environnement ne soient pas exclus.

Contrairement aux approches qui privilégient les marchés et la concurrence, et qui tendent à renforcer les inégalités existantes, les coopératives offrent des possibilités plus pertinentes de soutien aux mineurs artisanaux, d'accès aux technologies et aux financements appropriés, et d'entrée sur des marchés plus importants. Les coopératives

pourraient également créer un espace de réorganisation afin que les mineurs artisanaux puissent s'adapter à de nouvelles conditions. Des associations et des coopératives, y compris des structures réservées aux femmes, existent déjà sur le continent (Kassa, 2018). Certaines associations et coopératives ont été organisées à l'initiative même des mineurs artisanaux et à petite échelle. D'autres associations et coopératives sont créées grâce au financement de bailleurs de fonds et à l'initiative des ONG. Dans ces cas, l'autonomie et le contrôle par les mineurs artisanaux et à petite échelle ne sont pas toujours clairs.

Il est nécessaire de prêter attention à la relation entre le secteur de l'ASM et les autres secteurs de l'économie d'une manière stratégique qui valorise et protège les moyens de subsistance, et qui reconnaît la contribution du secteur ASM aux processus de valorisation et d'ajout de valeur. La valorisation consiste à améliorer la qualité d'un minéral par un traitement. L'ajout de valeur fait référence à un processus similaire mais dans d'autres secteurs tels que l'industrie manufacturière.

La section suivante aborde les cadres politiques sous-régionaux et la manière dont ils ont répondu à l'ASM.

### LES POLITIQUES MINIÈRES SOUS-RÉGIONALES ET LE SECTEUR ASM

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté la *Directive de la CEDEAO sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier*. Cette directive vise, entre autres, à améliorer et à encourager

l'ASM par le biais de cadres institutionnels et législatifs, la formation de coopératives et de programmes d'assistance technique et financière et la coordination des centres d'achat de minéraux. Pour l'ASM, la directive vise spécifiquement à garantir aux citoyens des droits miniers sûrs et écologiquement durables. Cela peut être réalisé principalement par un cadre réglementaire adéquat et en assurant la « cohabitation » entre les opérations à grande échelle et les opérations ASM.

Bien que la directive prenne spécifiquement en compte les droits humains, elle ne fait référence aux femmes qu'en termes de « réalisation progressive » des « droits économiques, culturels et sociaux liés aux activités minières et à l'autonomisation des femmes ». Les activités ASM ont un impact sur les femmes au niveau de la production et en tant que membres des communautés touchées par l'exploitation minière.

Il s'agit de la santé, des soins et des emplois précaires à forte intensité de main-d'œuvre. La reproduction sociale examine d'un œil critique ces processus interdépendants (Kassa, 2020). La directive n'aborde pas ces impacts multiformes sur les femmes.

L'article 7 du protocole sur l'exploitation minière de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) stipule que l'exploitation minière à petite échelle sera promue et développée par le biais de services d'extension technique, de dispositifs de commercialisation, de formations et d'un soutien institutionnel et financier. Il est significatif que le protocole ne fasse aucune référence à l'exploitation minière artisanale. Cela montre que le protocole ne vise pas les opérations qui

reposent sur des formes rudimentaires d'exploitation minière qui déploient l'auto-exploitation de la main-d'œuvre et sont intégrées dans les stratégies de subsistance des populations urbaines et rurales. La *Stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063)* place l'ASM dans le cadre de la valorisation des minéraux et de la valeur ajoutée. Elle identifie des défis tels que le coût élevé des intrants et l'intégration de l'ASM dans les chaînes de valeur de l'exploitation minière formelle. En ce qui concerne les chaînes de valeur, les contributions directes des femmes sont considérées en termes de contraintes qui limitent leur accès aux chaînes de valeur et le besoin de structures de soutien pour le permettre. Ceci est en accord avec l'approche VMA qui cherche à intégrer l'ASM et les femmes le long de la chaîne de valeur dans l'économie nationale.

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ne dispose pas d'un volet spécifique consacré à l'exploitation minière, mais se concentre plutôt sur l'agriculture et l'industrie. Pour ce qui est de l'ASM, il semble que la Zambie ait pris les devants en apportant son soutien à la diversification de l'ASM et aux coopératives du secteur. De même, la RDC, le Burkina Faso et l'Afrique du Sud ont connu une certaine forme d'organisation des mineurs artisanaux et à petite échelle, ce qui a également impliqué les femmes d'une certaine manière. Les sections suivantes évaluent la situation des femmes et de l'ASM dans ces trois pays.



*Femmes traitant des minerais de cuivre sur le site de la mine artisanale de Luisha Kasonga dans la province du Haut Katanga, à l'est de la RDC.*

*Photo : Eliezer*



# ÉTUDES DE CAS

# 3

## La République démocratique du Congo

**La République démocratique du Congo (RDC), anciennement le Zaïre, illustre le paradoxe selon lequel les richesses minérales de l'Afrique ne profitent pas à sa population. Le pays a connu une instabilité politique tumultueuse et un déclin économique.**

Cela a amené des forces militaires régionales en RDC et des luttes géopolitiques pour le contrôle de ses ressources précieuses. Tout cela a eu des répercussions sur la région des Grands Lacs.

Dans ce contexte d'instabilité, les entreprises minières ont abandonné leurs opérations, permettant au secteur ASM de se développer rapidement. Les groupes armés se livrent également à des activités ASM, ce qui suscite des inquiétudes quant aux « minéraux de conflit ». On estime que 50 à 60 % des mineurs ASM d'Afrique se trouvent en RDC (Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, 2017) et que 15 à 30 % du cobalt est extrait en RDC par des mineurs artisanaux, (Anon, 2019). La RDC représente 70 % de la production mondiale de cobalt.

Dans l'est de la RDC, le secteur ASM est dominé par les hommes, les femmes représentant environ 20 % des mineurs artisanaux. Les normes sociales ainsi que le caractère fortement masculin des vagues migratoires précédentes dans les années 1980 expliquent cette domination masculine (Byemba, 2020).

Le gouvernement de la RDC a cherché à stabiliser le pays en encourageant le retour des investissements étrangers. Le

retour des opérations minières à grande échelle a entraîné des conflits avec les opérations ASM bien établies (Geenen, 2014). Le gouvernement a répondu en faisant des promesses de soutien aux jeunes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle d'une part, et de les réprimer violemment d'autre part. C'est ce qui s'est passé dans l'exploitation du cobalt, où les tentatives pour amener les entreprises à partager les concessions avec les exploitations ASM n'ont pas pu résoudre les tensions et ont conduit les géants de l'automobile comme BMW à éviter complètement la RDC comme source de cobalt.

Le cobalt entre dans la composition des batteries rechargeables utilisées dans les produits vendus par Apple, Google, Dell, Microsoft et Tesla. La demande de cobalt par les fabricants de batteries, qui a triplé entre 2014 et 2019, a placé la RDC dans une position favorable en tant que fournisseur stratégique. Pour assurer leur approvisionnement en cobalt, les fabricants de batteries ont fait pression pour la formalisation du secteur ASM en RDC. Huayou Cobalt, l'un des principaux exploitants mondiaux de cobalt, et Trafigura, l'un des principaux fournisseurs de matières premières, mettent en œuvre des projets pilotes de formalisation en RDC afin de garantir un approvisionnement régulier en cobalt (Sanderson, 2020; Forum Économique Mondial 2020). Trafigura a mis en place six sites de projets et des stations d'achat de minerai pour encourager les constructeurs automobiles et les fabricants de batteries à acheter du cobalt aux mineurs ASM de la

RDC. Congo DongFang International Mining, une filiale de Huayou, domine le marché du cobalt en RDC.

La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (2017) souligne que les coopératives ASM du Nord-Kivu se comportent bien en tant que structures d'organisation pouvant faciliter le traçage des sources de cobalt. Toutefois, ces structures sont inadéquates si l'État n'a pas la capacité de surveiller les fournisseurs de cobalt et de les tenir redevables.

En 2003, la RDC a fait un pas important vers la réglementation du secteur ASM par le biais du Service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (SAEMAPE). L'accent mis sur la réduction de la contrebande et l'appropriation par l'État des excédents par le biais de la collecte des recettes ont érodé la légitimité du projet, car l'État exigeait des taxes sans fournir les services publics nécessaires (Anon, 2017). Cela a également sapé les initiatives visant à tracer les chaînes d'approvisionnement et à assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, y compris des femmes dans le secteur ASM. La nature du contrat social entre l'État et les mineurs artisanaux et à petite échelle est inhérente à cette situation.

Les systèmes de traçage, qui contrôlent les sources de minéraux, fonctionnent de manière à exclure les mineurs ASM, en particulier les femmes. Le traçage est effectué d'une manière qui sert les intérêts des acteurs à grande échelle et non ceux des mineurs artisanaux. Les agents qui approvisionnent les grandes entités en cobalt ne sont pas présents sur les sites d'exploitation minière artisanale afin de garantir que les petits négociants, y compris les femmes, puissent accéder au processus formalisé et obtenir des prix plus équitables. En conséquence, les

petits commerçants ne sont pas en mesure de participer au marché réglementé de l'ASM, alors que les acteurs plus importants, plus proches des zones urbaines, y parviennent (Byemba, 2020:423).

Ainsi, l'accent mis sur la réduction de la contrebande et l'appropriation par l'État des excédents générés par la fiscalité est une approche étroite qui n'établit pas de base rationnelle pour que les mineurs ASM collaborent avec un État qui se contente d'exiger sans apporter une réponse sérieuse à leurs besoins et intérêts.

À cet égard, il est important de souligner que des intérêts de classe variés sont en jeu dans l'ASM, ce qui nécessite une approche des droits humains intégrée dans le soutien technique et financier afin de garantir que le secteur est réglementé et favorable pour l'environnement et pour l'être humain.

Les mineurs ASM étant criminalisés pour leurs activités, ils sont souvent victimes de violences de la part de la police. Lorsqu'ils subissent des violences provenant d'autres sources, ils peuvent ne pas vouloir demander l'aide de la police car ils sont déjà criminalisés. Dans le cas des femmes migrantes « illégales » qui sont doublement pénalisées, il sera encore plus difficile de se tourner vers la police lorsque leurs droits auront été violés. Même lorsque ces conditions ne sont pas réunies, les femmes courent le risque général d'être à nouveau traumatisées ou rejetées lorsqu'elles signalent un cas.

La dépénalisation de l'ASM est de la plus haute importance. Il est inquiétant de constater que les tentatives de réglementation de l'ASM ont eu tendance à se concentrer sur la réduction de la contrebande et l'élargissement de la base d'imposition, tout en définissant les termes de la pénalisation et de l'exclusion continues de l'ASM des concessions recherchées (au profit des

mines à grande échelle) par des obstacles bureaucratiques et financiers.

Les violations des droits humains à l'encontre des enfants exigent une attention particulière. Cette question a été mise en évidence dans un important procès intenté en 2019 par le cabinet de défense des droits humains, International Rights Advocates, au nom de quatorze parents et enfants de la RDC contre les sociétés minières Huayou et Glencore. L'action en justice porte sur l'utilisation du travail des enfants et sur les décès et mutilations d'enfants. La plainte met en cause Apple, Google, Dell, Microsoft et Tesla, qui ont aidé et encouragé ces sociétés minières à tirer profit du travail des enfants dans des conditions qui ont entraîné des décès et des blessures graves (Kelly, 2019).

Il est essentiel de lutter contre la violence sexiste et le féminicide dans le secteur de l'extraction. Les femmes dans le secteur minier, et plus particulièrement dans le secteur ASM, connaissent des taux élevés de violence sexiste. Les territoires où se déroule l'exploitation minière sont marqués par la violence interpersonnelle, à côté de la violence de l'exploitation minière sur l'environnement et de la violence résultant du maintien de l'ordre dans les communautés proches des mines. En outre, la violence à l'égard des femmes est souvent utilisée pour contrer la redistribution dans le secteur.

Il y a dix ans, sur la base de recherches menées dans le Sud-Kivu (est de la RDC), Margot Wallstrom, alors Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés, a déclaré que la RDC était « la capitale mondiale du viol ». Dans ce contexte, même les femmes qui occupent des positions plus dominantes, celles qui détiennent des titres fonciers ou des licences d'exploitation minière, sont confrontées à des réactions

violentes.

La violence sexiste et le féminicide sont des sujets très complexes (Benya, 2016; Gqola Dineo, 2015) et nécessitent une réponse holistique de la part de l'État. Les interventions dans le cadre de l'ASM devraient renforcer la position des femmes (Bashwira et al., 2014) et inclure une éducation sur la violence sexiste et le féminicide, ainsi que des services de vulgarisation technique destinés aux femmes.

Il est également urgent de mettre en place des services de santé pour les femmes à proximité ou sur les sites miniers. Les cliniques mobiles sont un moyen important de garantir l'accès des femmes à des professionnels de la santé qui peuvent fournir des soins sur place.

La pandémie de Covid-19 a mis en évidence l'importance du secteur ASM qui constitue un moyen de subsistance dans des conditions de dépression économique.

La sécurité des professionnels de la santé, également susceptibles d'être des femmes, crée un autre niveau de risque qui devrait être considérée avec attention pendant la pandémie (Murphy, Choe & Carmeli, 2020) actuelle de Covid-19 et d'autres épidémies récurrentes.

En l'absence d'interventions explicites pour soutenir les femmes dans l'ASM les inégalités existantes font persister les situations vulnérables de ces femmes qui se trouvent dans de nouvelles conditions de précarité (Kassa, 2018). Une transformation économique et sociale structurelle est nécessaire pour garantir le bien-être des femmes de la classe ouvrière et des paysans dont les moyens de subsistance et le bien-être restent précaires et qui risquent de rester au bas de l'échelle de l'ASM.



*Femme au Burkina Faso traitant de l'or.  
Photo : Dr. Kevin Telmer, Conseil de l'or artisanal*

## Le Burkina Faso

**Le Burkina Faso est un exportateur d'or relativement récent. Jusqu'aux années 1980, au milieu des crises économiques et de la sécheresse, les communautés agraires ont migré vers le nord du pays pour exploiter l'or, tandis que des sociétés minières plus établies exploitaient dans le sud (Andersson, Hall & Olén, 2015). Néanmoins, l'agriculture, notamment la production de coton, est restée la principale exportation du pays. .**

En 1986, Thomas Sankara a créé le Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux (CBMP) pour que l'État soit le leader dans « la production, la transformation, l'exportation et l'achat d'or » (Iqbal, 2020). Bien que Sankara ait donné la priorité à l'agriculture et découragé la migration pour l'exploitation minière, (Werthmann, 2017) sa stratégie était fondée sur l'industrialisation, les ressources minérales jouant un rôle important dans cette stratégie. Après l'assassinat de Sankara en 1987, la Banque mondiale a amorcé un virage vers la libéralisation et le gouvernement a institué le « Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina » (BUMIGEB) pour évaluer l'entrée des sociétés minières étrangères (Zabsonré et al., 2016). À la fin des années 1990, les explorations d'or dans le centre, l'ouest et le sud du pays ont fait que l'or est progressivement devenu le principal produit d'exportation, faisant du Burkina Faso le quatrième producteur d'Afrique (Werthmann, 2012).

À Gaoua, dans le sud du Burkina Faso, où l'exploitation minière est pratiquée depuis des siècles (Andersson et al., 2015), les femmes détiennent le contrôle exclusif de l'orpaillage, tandis que l'exploitation des puits profonds est principalement effectuée par les hommes. Les femmes sont empêchées d'exploiter les mines souterraines en raison de croyances

selon lesquelles les processus biologiques tels que les règles ou la sexualité des femmes ont un impact sur le processus d'exploitation minière. La perception des relations sexuelles transactionnelles supposées ou réelles a également un impact sur les femmes ASM en les stigmatisant comme immorales.

Cela crée une relation complexe d'ambivalence envers les femmes dans le secteur ASM (Werthmann, 2009). En outre, la nature laborieuse de l'exploitation minière souterraine est présumée inappropriée pour les femmes (Werthmann, 2009).

Néanmoins, la croissance du secteur de l'extraction de l'or a créé des opportunités pour les femmes de migrer des propriétés rurales vers des zones où elles sont susceptibles de gagner des revenus en espèces en tant que travailleuses. Les femmes qui disposent de ressources travaillent avec des partenaires masculins et obtiennent des excédents suffisants pour diversifier leurs intérêts commerciaux dans l'ASM.

Les entretiens menés au niveau des ménages dans le cadre de plusieurs études montrent que l'exploitation minière artisanale reste une forme supplémentaire de génération de revenus, alors que l'agriculture est la principale activité économique.

Il est important de noter qu'au cours des dernières années, des associations ont été créées pour servir de plateformes de négociation nationales entre les mineurs artisanaux et l'État et les sociétés minières. Les ONG travaillent également avec les mineurs artisanaux pour intervenir dans le secteur. Il s'agit notamment d'interventions visant à mettre fin au travail des enfants et à organiser les femmes dans l'ASM. ORCADE, un partenaire de WoMin, travaille avec des femmes mineurs d'or artisanaux et a pris l'initiative de sensibiliser les femmes au respect des règles de santé et de sécurité. Ce travail essentiel comble un vide laissé par l'État qui peut être comblé à l'échelle nationale en collaboration avec les organisations émergentes de mineurs artisanaux.

L'exploitation minière par les entreprises a des effets dévastateurs sur les moyens de subsistance, comme le montrent les districts de Gorom et Markoye en RDC.

**« Les préoccupations soulevées par les femmes sur le coût réel du projet minier de l'entreprise rappellent les problèmes que posent les stratégies de développement centrées sur l'exploitation minière, en particulier dans des conditions de difficultés socio-écologiques. »**

Les ménages proches des mines ne voient pas d'un bon œil l'impact des mines. Les conditions socioécologiques façonnent également les perceptions de l'impact de l'exploitation minière. Les sociétés minières créent des enclaves, imposent des conditions difficiles aux communautés proches des mines et exercent leurs activités de manière à n'apporter aucune valeur ajoutée à l'économie locale (Pokorny et al., 2019).

Conscientes des effets dévastateurs des sociétés minières, les femmes de Bomboré et l'Organisation pour le renforcement des capacités de développement (ORCADE), une ONG qui organise les femmes dans l'exploitation de l'or au Burkina Faso, ont mis en évidence les effets dévastateurs qui découleront d'une mine à ciel ouvert mise en place par Orezone, une société minière canadienne. Les femmes de Bomboré ont fait part de leurs inquiétudes quant aux coûts réels de la mine de Bomboré, notamment dans des conditions socioécologiques difficiles. ORCADE a déclaré dans un rapport fondé sur une étude de faisabilité que la mine occupera plus de 700 hectares de terres, détruira 75 000 arbres, affectera 609 familles et déplacera 3 500 orpailleurs (ORCADE, 2019).

Les femmes de Bomboré résistent au projet parce qu'elles savent que le projet « nous rendra plus pauvres ». Les femmes déclarent dans un mémo présenté à l'entreprise :

*... nous, les femmes affectées par votre projet minier, ne sommes pas en faveur du développement du projet minier, et affirmons qu'on ne nous a pas dit la vérité*

*lors du processus de consultation sur les effets et impacts négatifs qui seront générés par les activités minières.*

*Par ailleurs, nous ne sommes pas au courant des négociations qui ont eu lieu entre OREZONE et le gouvernement burkinabé ni des contrats qui lient les deux parties. Nous ne nous sentons donc pas liées au projet minier car le processus n'a pas été transparent pour nous...*

*Avec la disparition de nos terres agricoles, la relocalisation de nos villages sur de nouveaux sites et les compensations offertes, nous nous rendons effectivement compte que la vérité ne nous a pas été dite dès le départ. Nous avons le sentiment d'avoir été trompées. Nous réalisons maintenant que votre projet minier va nous appauvrir. Payer la scolarité de nos enfants devient difficile en raison du manque de revenus, et produire de la nourriture pour nous-mêmes est devenu un autre problème... Ce que nous perdons, sera perdu à jamais... Nous avons déjà été agressées par la police parce que nous cherchions de l'or sur votre territoire. (Femmes touchées par le projet minier de Bomboré, 2020)*

D'autre part, Odette Napina (2020), d'ORCADE, note certains des impacts négatifs de l'exploitation minière artisanale :

*Les orpailleurs utilisent beaucoup de produits chimiques pour extraire l'or métallique et utilisent également beaucoup d'eau pour laver le minerai. Une partie des produits chimiques utilisés s'infiltré dans le sol et pollue la nappe phréatique. Une autre partie des produits*

*chimiques est déversée dans les cours d'eau avec les eaux de ruissellement lorsqu'il pleut et les cours d'eau sont contaminés par ces produits chimiques. En conséquence, ces eaux contaminées ne peuvent plus être consommées par les humains ou les animaux. Dans certains villages, des cas de maladie ont été observés parmi la population après avoir bu de l'eau provenant de puits situés près des points de lavage du minerai des orpailleurs. Des morts d'animaux sont régulièrement observées après avoir bu l'eau de certaines cours situées à côté des sites d'orpaillage.*

*Au sol, l'orpaillage exerce une forte pression avec les trous profonds creusés pour extraire le minerai. Lorsqu'un site d'orpaillage est fermé, l'environnement n'est pas restauré, les trous dans le sol restent ouverts et le terrain devient inutilisable. Il y a aussi le fait que les orpailleurs utilisent beaucoup de bois pour soutenir les galeries qu'ils creusent dans le sous-sol. Pour ce faire, ils coupent massivement les arbres et l'environnement se dégrade au fil du temps avec la disparition des arbres.*

La remise en état des terres pour permettre la reprise des activités agricoles et le suivi de la remise en état est un investissement technique et à long terme que les mineurs artisanaux ne sont pas forcément en mesure de financer. On ne saurait trop insister sur le rôle de l'État en matière de renforcement de son contrôle environnemental et de son expertise technique.



*En Afrique du Sud, des femmes broient des roches pour en faire du sable fin ressemblant à de la cendre.  
Photo: Alexia Webster*



# 3

## L'Afrique du Sud

**L'histoire de l'Afrique du Sud est profondément marquée par la montée en puissance des entreprises minières. Le secteur ASM est apparu au lendemain de la fin officielle de l'apartheid, et après le boom des matières premières qui a duré une décennie dans les années 2000. Cette période a également été marquée par un déclin de l'industrie minière et manufacturière, qui a alimenté une crise du chômage et une tendance au travail précaire (Barchiesi, 2010).**

La création du travail salarié en Afrique du Sud a été motivée par les intérêts du capital minier, aidé par les gouvernements coloniaux et avec l'aide des chefs traditionnels. Avec l'imposition de taxes, les hommes noirs étaient contraints de travailler dans les mines comme salariés, où ils travaillaient et vivaient dans des conditions difficiles et recevaient des salaires extrêmement bas. Dans les zones rurales, appauvries par la migration des hommes vers les mines, le travail non rémunéré des femmes subventionnait les coûts des faibles salaires des mines et les coûts des hommes absents dans l'économie rurale (Wolpe, 1988).

Le colonialisme et l'apartheid ont imposé des régimes punitifs de domination raciale à la population noire par des mesures qui contrôlaient leur mobilité, limitaient leur accès à l'éducation et restreignaient les emplois qu'ils pouvaient occuper. Dans les systèmes de réglementation intense, il n'y avait aucune probabilité de développement du secteur informel dans les zones urbaines et aucune probabilité d'exploitation minière artisanale.

Les Sud-Africains noirs n'avaient pas le droit de vote. Ils étaient essentiellement dépouillés de leur citoyenneté nationale et étaient contraints, à partir des années 1970, de vivre dans des bantoustans. Après la fin officielle de l'apartheid

en 1994, les politiques et les lois du gouvernement dirigé par l'ANC étaient marquées par des tentatives de soutien aux Sud-Africains noirs historiquement défavorisés dans tous les domaines de la vie, y compris l'économie.

La loi sur le développement des ressources minérales et pétrolières permettait initialement de délivrer des permis pour des opérations ne dépassant pas un hectare et demi. Selon le Conseil de sécurité des mines et de la santé en 2011 il y avait environ 1 030 mineurs à petite échelle enregistrés en Afrique du Sud (Ledwaba & Mutemeri, 2018).

Néanmoins, les mineurs artisanaux et à petite échelle sont actuellement grandement criminalisés ou classés comme non légaux. D'autres obstacles à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle concernent l'accès aux marchés, au financement, aux gisements et aux droits miniers et fonciers (Ledwaba, 2017 : 34; Mutemeri & Petersen, 2002 : 288-89).

Des lois telles que la loi nationale d'amendement des petites entreprises (National Small Business Amendment Act), destinée à soutenir les petites entreprises, ont classé les opérations dans le secteur des mines et des carrières dans les catégories suivantes : moyenne, petite, très petite et micro (Ministère du Commerce et de l'Industrie, 2004). En dépit

de ces catégories existantes, l'ASM reste non légale. Il n'existe donc pas de politique explicite qui réglemente le secteur en Afrique du Sud.

Cela signifie qu'il n'existe pas de politique explicite réglementant le secteur en Afrique du Sud.

À l'heure actuelle, un projet de politique ASM a été élaboré par le ministère des ressources minérales et de l'énergie. La National Association of Artisanal Miners in South Africa (NAAM) s'est étroitement engagée dans ce projet de politique et a participé à tous les processus consultatifs. La NAAM (2022) explique qu'elle vise à :

*« la mise en place d'un cadre politique et réglementaire approprié, cohérent et transparent, axé sur la facilitation et la gestion des activités minières artisanales en Afrique du Sud. Nous nous concentrons spécifiquement sur la promotion de la planification du développement économique local des travaux liés aux mines abandonnées et de moindre valeur économique à grande échelle, des résidus miniers et de la réforme foncière pour une subsistance durable de la population dans les communautés minières en détresse. »*

**« Les mineurs licenciés, les travailleurs occasionnels, les femmes et les jeunes sans emploi ont extrait l'or des résidus miniers abandonnés comme stratégie pour faire face aux difficultés économiques. »**

Le ministère des ressources minérales et de l'énergie a reconnu l'importance de la valorisation en tant que domaine clé pour établir des liens plus forts avec l'économie nationale et assurer l'intégration des opérations ASM dans les chaînes de valeur.

Dans la province du Cap-Nord, l'exploitation de l'œil de tigre, une pierre semi-précieuse, est en train d'être organisée dans le but de mieux contrôler les chaînes de valeur et d'assurer la valorisation de l'économie locale. En 2003, on a signalé que certains propriétaires de fermes ayant des droits de surface pour extraire la pierre précieuse non taillée avaient des liens d'exportation avec la Chine. Pour soutenir l'entrée des mineurs artisanaux, le gouvernement provincial a participé à la création de cinq coopératives primaires à Prieska, une ville de la province du Cap Nord. Mintek, l'organisme national sud-africain de recherche sur les minéraux, a créé un centre de gemmologie pour former les jeunes sous l'égide de l'Agence nationale pour le développement de la jeunesse, dans le cadre d'une stratégie plus large visant à assurer la valorisation (Ledwaba, 2017; Perkins & Ledwaba, 2019; Rasmeni et al., 2016).

Les mineurs artisanaux des mines de diamants de Kimberley, dans la province du Nord-Ouest, ont également réussi à former et à maintenir un comité. Cette structure a à son tour facilité la formation de deux coopératives. Ces structures ont permis des négociations entre les agences gouvernementales, les multinationales, les organisations de la société civile et les mineurs artisanaux de Kimberley. Le comité comprend des femmes qui travaillent directement dans

les installations de stockage des résidus de diamants.

Des ventes aux enchères ont été mis en place pour éliminer les intermédiaires et garantir que les diamants sont commercialisés aux prix du marché mondial (Kassa, 2018).

En outre, les mineurs d'or artisanaux ont également entrepris le retraitement des résidus miniers depuis le début des années 1990. Les mineurs licenciés, les travailleurs occasionnels, les femmes et les jeunes sans emploi extraient de l'or des résidus miniers abandonnés afin de faire face à une situation économique difficile. Il s'agit d'un travail à forte intensité de main-d'œuvre, mais l'exposition à des produits chimiques toxiques tels que le mercure, le cyanure et l'uranium est bien plus risquée, ayant des implications à long terme pour la santé de tous toutes les personnes exposées quotidiennement à ces produits chimiques. Pour les femmes qui travaillent dans ce secteur, les problèmes de santé à long terme, tels que l'infertilité et le cancer, constituent un risque persistant et croissant (Kassa, 2020).

Outre le harcèlement constant de la police, le secteur de l'exploitation aurifère ASM se caractérise par des niveaux extrêmement élevés de violence parmi les mineurs artisanaux et par des liens avec des syndicats criminels. Comme il est plus difficile pour les femmes d'accéder aux puits de mine souterrains, elles travaillent dans les résidus miniers qui offrent une alternative plus « sûre ».

Les femmes qui travaillent dans les résidus miniers sont celles qui n'ont pas d'autre source de revenus ou d'autres possibilités

d'emploi ou qui cherchent à compléter leurs allocations de l'État.

Les femmes travaillent dans des conditions différentes de l'ASM et sont confrontées à toute une série de discriminations. Par exemple, dans les ateliers qui utilisent des procédés mécanisés pour extraire le minerai d'or des puits souterrains, les femmes sont absentes en tant que clientes ou travailleuses. Les femmes continuent d'être marginalisées dans les milieux où des techniques de production améliorées sont utilisées.

Dans le West Rand, tout un quartier informel s'est formé à proximité de puits de mine abandonnés, suite à la migration vers l'exploitation minière artisanale. Les femmes se chargent du traitement du minerai dans leurs maisons. Elles font ce travail sans être rémunérées et bénéficient parfois de compensations sous forme de dons.

Il faut que les femmes du secteur ASM aient accès à des technologies appropriées et à un environnement social favorable pour garantir des conditions de travail sûres et des salaires équitables. Les interventions politiques venant de niveaux supérieurs peuvent chercher à garantir cela, mais il faut des mécanismes locaux pour assurer une mise en œuvre efficace et significative.

La dépénalisation et la réglementation par un État qui cherche à renforcer sa capacité à surveiller et à soutenir, depuis la base, les mineurs artisanaux, et les femmes en particulier, restent des conditions préalables essentielles.

# LES COÛTS DE L'EXPLOITATION MINIÈRE PAR LES ENTREPRISES PAR RAPPORT À L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE

# 4

L'impact de l'exploitation minière artisanale sur l'économie a été évalué dans une étude qui a comparé les contributions de l'exploitation minière artisanale et de l'exploitation minière industrielle à la consommation dans l'économie locale. L'étude a révélé que dans les ménages situés autour des grandes mines, la consommation ne changeait pas lorsque le prix de l'or changeait. Cependant, dans les zones d'exploitation minière artisanale, une augmentation de 1 % du prix de l'or faisait augmenter la consommation de 0,12 % (Bazillier & Girard, 2020).

En comparant les impacts sociaux et environnementaux, il est clair que si l'exploitation minière artisanale entraîne également des effets négatifs, les impacts des entreprises minières sont pourtant bien plus dévastateurs.

L'exploitation minière artisanale crée un moyen de gagner un revenu et produit des consommateurs de biens et de services dans un contexte où non seulement les économies agraires connaissent une crise de reproduction sociale (Kassa, 2020) mais où l'accès aux terres agricoles est également soumis à la pression des opérations minières. Dans ces contextes, l'exploitation minière artisanale n'offre non seulement une alternative pour assurer

la survie mais crée aussi un processus dynamique de stimulation d'autres activités économiques, ce qui permet la diversification, surtout en période de boom des prix des matières premières.

Si l'exploitation minière artisanale n'est pas une solution aux crises socioéconomiques, elle permet de repenser la démarche générale de l'industrialisation qui repose sur la privatisation des ressources naturelles. L'ASM constitue une base à partir de laquelle il est possible de développer les biens communs de manière à tisser des liens avec le secteur agricole. Ce type de démarche peut mettre les petits producteurs au centre d'une approche plus holistique et intégrée par le bas. Elle peut également créer un processus permettant aux communautés locales de renégocier le contrat social avec l'État et, éventuellement, de reconstruire les capacités de l'État.

Même si le secteur ASM a le potentiel de bénéficier à l'économie locale, il a toujours des impacts environnementaux et sociaux. Les terres des agriculteurs locaux sont

**« Même si le secteur de l'ASM a le potentiel de bénéficier à l'économie locale, il a toujours des impacts environnementaux et sociaux. »**

.....

également détruites en raison de la ruée des mineurs artisanaux vers les minéraux ; les rivières et les sols sont pollués par des produits chimiques et les mineurs artisanaux sont en concurrence avec les agriculteurs pour les ressources en eau (Pokorny et al., 2019). Les excavations peuvent également être importantes, presque comparables parfois à celles des mines de taille moyenne, et la remise en état, lorsqu'elle a lieu, ne va pas souvent plus loin que le remplissage des fosses.

Les schémas de migration et d'installation sont également façonnés par les activités d'ASM nécessitant la fourniture de services (Valliani et Ndebele, 2018). Les femmes de l'ASM qui doivent jongler avec les tâches ménagères et lutter pour l'accès à l'eau, au carburant et à la nourriture entreprennent également des travaux laborieux de traitement des minerais pour les salaires les plus bas. L'exposition à la poussière lors du broyage des roches, et au mercure évaporé lors de l'extraction de l'or, ainsi que le transport de lourds sacs de roches contenant du minerai ont un impact sur leur santé. Ils souffrent notamment de maladies respiratoires et d'empoisonnement au mercure. Comme dans l'image de la page 22, elles sont obligées de porter leurs enfants car elles ne gagnent pas assez pour pouvoir payer d'autres personnes pour s'occuper de leurs enfants. Les enfants sont à leur tour exposés à ces risques qui peuvent également nuire à leur développement et provoquer des maladies neurologiques. Le mercure est un sujet de préoccupation à l'échelle mondiale, avec l'adoption de la convention de Minamata (dont l'Afrique du Sud est signataire), mais dans le cas

de l'exposition aux résidus miniers, une gamme plus large de substances toxiques, y compris l'uranium, provenant d'anciens cycles de profit des conglomérats, est mortelle.

Les questions qui se posent à propos de l'ASM en Afrique du Sud, qui a été à la base de l'émergence des géants corporatifs qui ont étendu leurs opérations à travers le continent, et le globe soulèvent des problèmes immédiats d'injustice historique et des demandes de redistribution des terres et de contrôle des ressources minérales. Il pose également le problème de la forme que doit prendre cette extraction dans un monde confronté à des crises écologiques. En tant que personnes gagnant leur vie en marge d'un monde dominé par les entreprises dont l'instrument néolibéral de recherche du profit a exclu les travailleurs du secteur formel et les a contraints à survivre grâce à des méthodes de production rudimentaires, laborieuses et à haut risque. Une alternative devrait répondre aux besoins financiers, technologiques, de marketing, environnementaux et surtout de santé et de sécurité des producteurs, en particulier des femmes.



*Discussion de groupe à Mgusu, région de Geita, Tanzanie.  
Photo: Evans Rubara*

# LES IMPLICATIONS DU GENRE POUR LA POLITIQUE ASM

# 5

**Les femmes mineurs à petite échelle ont besoin d'un appui pour améliorer leurs conditions de travail et leurs revenus. Les femmes sont généralement celles qui gagnent le moins d'argent et qui effectuent les travaux les plus pénibles.**

**La dépénalisation de l'ASM demeure une revendication de tous ceux et celles qui travaillent dans le secteur et fait l'objet d'un consensus croissant.**

Des réglementations appropriées pour répondre aux besoins des différentes formes ASM et des mineurs de chacune de ces formes spécifiques sont nécessaires. Le coût élevé des permis et les lourdeurs bureaucratiques rendent difficile l'accès aux permis pour la plupart des mineurs artisanaux (Byemba, 2020; Kassa, 2018). La plupart des mineurs à petite échelle n'ont donc pas de permis et sont la proie de la police et d'autres autorités parce qu'ils n'ont pas de permis et sont donc considérés illégaux.

Les réglementations favorables à l'ASM doivent également être orientées de manière à garantir que les mineurs à petite échelle bénéficient de services, d'installations de traitement, d'une aide à la création de coopératives et d'associations pour leur permettre d'accéder au financement, à la formation technique et aux technologies appropriées.

Les initiatives menées par l'État doivent soutenir les femmes mineurs à petite échelle en tant que groupe afin qu'elles ne soient pas exposées à des méthodes d'exploitation minière dangereuses et risquées. Ces initiatives doivent former les femmes aux techniques et méthodes durables ASM dans le cadre d'un soutien

plus large aux moyens de subsistance alternatifs.

La violence sexiste et le féminicide sont des questions complexes, surtout dans le contexte violent de l'extractivisme. La dépénalisation de l'ASM permettra aux femmes victimes de violences de signaler les cas de violence sexiste et de féminicide et d'accéder aux soins psychosociaux et aux services médicaux. Les sites ASM requièrent des approches visant à prévenir la violence sexiste et le féminicide.

Comme mentionné précédemment, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle a lieu dans des zones liées à des établissements informels ; dans certains cas, elle conduit à la formation d'établissements informels. Ces établissements ne bénéficient pas de services de base tels que l'eau, l'électricité et l'assainissement. Ces services devraient être fournis en même temps que des logements améliorés et des espaces communautaires où les femmes peuvent s'organiser de manière autonome et réguler le bien-être dans les communautés ASM.

Dans des pays tels que la RDC et le Burkina Faso qui disposent de politiques pour réglementer le secteur ASM,

l'appui de l'État aux femmes dans l'ASM devrait inclure un soutien technique et financier pour assurer la valorisation, des facilités de crédit et la diversification des investissements.

La recommandation 204 de l'OIT oriente la collaboration de l'État, des employeurs, des syndicats et, plus récemment, de la communauté dans la transition de l'économie informelle à l'économie formelle et inclut la promotion de l'égalité des sexes et de la non-discrimination dans ses principes directeurs. Cependant, l'ASM est un domaine qui amplifie les défis de la transition de l'économie informelle à l'économie formelle. Cela s'explique par le fait que l'ASM prospère dans des conditions d'informalité et que les femmes qui travaillent dans l'ASM (et dans le secteur informel) trouvent la nature flexible du travail informalisé propice à l'équilibre entre le travail productif et la charge des soins.

La réforme de la police, une revendication importante et de longue date qui va

au-delà des industries extractives, a des implications particulières dans les zones minières qui se trouvent généralement dans des zones rurales où les violations des droits humains seraient plus probables. La dépénalisation de l'ASM reste toutefois une condition préalable essentielle pour permettre la réforme de la police.

Les préoccupations en matière d'environnement, de santé et de sécurité constituent un défi de taille, et il convient de se pencher sur la santé et la sécurité des femmes travaillant dans l'ASM.

L'État burkinabè a mis en place des mesures pour éviter que les mineurs artisanaux ne soient exposés à des pratiques nuisibles à leur santé et à leur sécurité. Toutefois, la portée de la mise en œuvre de ces mesures reste limitée et la capacité de l'État à assurer la mise en œuvre de ces mesures reste érodée. Les efforts des ONG pour combler le vide illustrent le type d'interventions que les États devraient fournir.

Les interventions de l'État de la RDC en matière de surveillance et de traçage des ressources minérales servent les intérêts des géants miniers et technologiques dont le seul intérêt est d'éviter les répercussions publiques et juridiques de leur implication dans le travail des enfants. Ces interventions ont encore plus exclu les femmes et réduit leur capacité à gagner leur vie. Lorsque les agendas des États africains sont ainsi déformés, les impacts négatifs sont d'abord ressentis par les mineurs ASM, en particulier les femmes.

Au Burkina Faso, on considère que l'ASM a

« ... L'ASM prospère dans des conditions d'informalité, et les femmes qui travaillent dans l'ASM (et le secteur informel) trouvent la nature flexible du travail informalisé propice à l'équilibre entre le travail productif et la charge des soins. »



---

amélioré les habitudes de consommation dans l'économie locale. Certains membres du secteur ASM ont pu diversifier leurs activités économiques. Les femmes travaillant dans l'ASM au Burkina Faso soulignent que les revenus qu'elles perçoivent leur permettent de couvrir les frais de ménage, les frais de scolarité et la nourriture.

Dans les trois pays - l'Afrique du Sud, la RDC et le Burkina Faso - une vague de libéralisation a déplacé et érodé la capacité des travailleurs et petits exploitants agricoles à gagner leur vie et a créé une crise de productivité dans l'agriculture. C'est dans ces contextes que l'ASM a proposé une alternative. L'ASM jette également les bases pour repenser une approche du développement qui ne repose pas sur la privatisation des ressources naturelles, mais qui s'appuie sur les biens communs de manière à garantir que les mineurs artisanaux et les petits exploitants agricoles puissent être intégrés dans les retombées du secteur. Au centre de cette démarche se trouve un programme de transformation économique et sociale structurelle.

La formalisation elle-même doit également être abordée différemment afin de répondre aux besoins des mineurs artisanaux et à petite échelle, notamment des femmes, et de ne pas limiter leur capacité d'action. Les petites productrices devraient se situer au centre d'une démarche plus holistique et intégrée venant d'en bas, qui soutienne un processus de renégociation du contrat social avec l'État, et éventuellement de renforcement des capacités.

# RÉFÉRENCES

Alexandre, P. (2007). 'Les femmes et le charbon Exploitation minière en Inde et en Afrique du Sud, C1900-1940'. *Études africaines* 66 (2-3): 201-22. doi: 10.1080/00020180701482701.

Andersson, M., Hall, O. & Boke-Olén, N. (2015). 'Mines, activité économique et télédétection : études de cas du Burkina Faso, du Ghana, du Mali et Tanzanie'. Le Centre d'étude de Économies africaines (CSAE), Département des économie à l'Université d'Oxford.

Anon. (2017). 'Développement de la Stratégie nationale pour l'ASM en RDC et le plan d'action national pour l'ASM Services Techniques (SAEMAPE, Anciennement SAESSCAM)'. Sources Lévin.

Anon. (2019). Forum économique mondial, Global Battery Alliance, une vision pour un Chaîne de valeur des batteries durables en 2030 : Libérer le plein potentiel de puissance Développement durable et climat Atténuation des modifications. Récupéré (<https://www.weforum.org/reports/a-vision-for-sustainable-chaîne-de-valeur-des-batteries-en-2030>)

Barchiesi, F. (2010). 'Informalité et la précarité comme défis à Le syndicalisme industriel sud-africain : Travailleurs de la fabrication dans l'East Rand/Région d'Ekurhuleni dans les années 1990. *Africain Études trimestrielles* 11(2/3):67.

Barnes, R., Busia, K. & Kitaw, M. (2019). « Harmoniser les politiques africaines sur les ressources ? Les leçons des minéraux africains Centre de développement ». dans le minéral d'Afrique *Fortune : la science et la politique de l'exploitation minière et Développement Durable*, édité par S. Ali, K. Sturman et N. Collins. New York: Routledge.

Bashwira, M., Cuvelier, J., Hilhorst, D. & En ligne Van der Haar, G. (2014). 'Pas seulement un homme Monde : Implication des femmes dans l'artisanat Exploitation minière dans l'Est de la RDC ». *Politique des ressources* 40:109-16.

Bassey, N. (2018). "La vision tunnel de l'extractivisme". dans *La vision minière de l'Afrique : Le statu quo peut-il être visionnaire ? Perspectives de quatre régions*, édité par A. Bohne et I. Thiam, Materialien EN. Rosa-Luxemburg-Stiftung

Bazillier, R. & Victoire, G. (2020). Le chercheur d'or et la machine. Evidence sur l'effet distributif des ruées vers l'or artisanales et industrielles au Burkina Faso'. *Journal d'économie du développement* 143:102411. doi : <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2019.102411>.

Benya, A. 'Les femmes dans l'industrie minière : culture professionnelle et identités sexuées en devenir '. *Faculté des sciences sociales et humaines de l'Université du Witwatersrand, Johannesburg, Afrique du Sud, pour*

le diplôme de docteur en philosophie (sociologie), 2016. Récupéré (<https://wiredspace.wits.ac.za/handle/10539/22425>)

Besada, H. & Martin, P. (2015). 'Les codes miniers en Afrique : Emergence d'une "quatrième" génération ?'. Examen de Cambridge des affaires internationales 28(2):263-82. doi : 10.1080/09557571.2013.840823.

Bugnosen, E. (2005). 'Législation sur l'exploitation minière à petite échelle : Une revue générale et une tentative d'application des leçons apprises ' dans Les impacts socio-économiques de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans les pays en développement édité par G. Hilson. Lisse. CRC Press.

Byemba, G. K. (2020). 'Formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans l'est de la République démocratique du Congo : Une opportunité pour les femmes dans la nouvelle chaîne d'approvisionnement en étain, tantale, tungstène et or (3TG) ? ". Les industries extractives et la société 7(2). doi : 10.1016/j.exis.2020.03.001

Campbell, B. (2010). Revisiter le processus de réforme des régimes miniers africains. Canadian Journal of Development Studies / Revue Canadienne d'études Du Développement 30(1-2):197-217. doi : 10.1080/02255189.2010.9669288.

Curtin, P. D. (1975). Les changements économiques en Afrique précoloniale La Sénégambie à l'époque de la traite des esclaves. Madison: University of Wisconsin Press. doi: <http://hdl.handle.net/2027/heb.02581.0001.001>.

Ministère du commerce et de l'industrie. Loi nationale modifiant la loi sur les petites entreprises (Act 29 of 2004)". Gazette du gouvernement 474 (27101).

Geenen, S. (2014). 'Dépossession, déplacement et résistance : Les mineurs artisanaux dans une concession aurifère au Sud-Kivu, République démocratique du Congo'. Politique des ressources 40:90-99.

Gqola Dineo, P. (2015). Le viol : un cauchemar sud-africain. Johannesburg : MFBooks.

Hilson, G. & McQuilken, J. (2014). 'Quatre décennies de soutien à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique subsaharienne : Une revue critique'. Les industries extractives et la société (1):104-18.

## RÉFÉRENCES

---

- Inikori, J.E. (2020). 'L'esclavage atlantique et l'émergence de l'économie capitaliste mondiale'. *Current Anthropology* 61(S22): S159-71.
- Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. (2017). Développement d'un guide régional sur la formalisation du secteur ASM dans les États membres de la CIRGL.
- Iqbal, Y. (2020). 'Impérialisme extractif et résistance au Burkina Faso'. *Gauche verte*, 15 septembre, 1281.
- Kachena, L. et Spiegel, S.J. (2019). 'Migration transfrontalière, exploitation minière et conservation transfrontalière : Questions d'appartenance le long de la frontière entre le Zimbabwe et le Mozambique ". *GeoJournal* 84(4):1021-34.
- Kassa, H. (2018). 'Formaliser l'exploitation minière artisanale et à petite échelle'. *L'avenir de l'exploitation minière en Afrique du Sud : Couché ou lever de soleil?* 179.
- Kassa, H. (2020). *La crise de la reproduction sociale dans la production de petits produits et l'exploitation minière à grande échelle : une perspective du Sud sur l'inégalité des sexes* ". en études sur les inégalités dans les pays du Sud, Études sur les inégalités Routledge.
- Kelly, A. (2019). 'Apple et Google nommés dans un procès américain sur les décès d'enfants congolais dans les mines de cobalt'. *The Guardian*, 16 décembre.
- Lanning, G. et Mueller, M. (1979). *L'Afrique minée : les compagnies minières et le sous-développement de l'Afrique*. Penguin Books Ltd.
- Ledwaba, P.F. (2017). 'Le statut du secteur minier artisanal et à petite échelle en Afrique du Sud : Tracking Progress'. *Journal de l'Institut des mines et de la métallurgie d'Afrique australe* 117(1):33-40.
- Ledwaba, P.F. et Mutemeri, N. (2018). 'Lacunes et défis institutionnels dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique du Sud'. *Resources Policy* 56:141-48.
- Mhinda, A. (2018). 'La vision africaine de l'exploitation minière en Tanzanie : est-ce un pas en arrière ou une voie à suivre ?' dans *La vision minière de l'Afrique: les affaires comme d'habitude peuvent-elles être visionnaires? Perspectives de quatre régions*, édité par A. Bohne et I. Thiam. Berlin : Rosa-Luxemburg-Stiftung.
- Murphy, G., Choe, S.J. & Carmeli, E. (2020). *Le droit à un travail de santé digne est un droit à des soins de santé dignes pour tous*. Oxfam Afrique du Sud.
- Mutemeri, N. & Petersen, FW (2002). « L'exploitation minière à petite échelle en Afrique du Sud : passé, présent et futur ». pp. 286-92 dans Vol. 26. Bibliothèque en ligne Wiley.

Odette, N. (2020). « Entretien sur les femmes et l'ASM au Burkina Faso ».

Ofei-Aboagye, E.O. (2001). 'Dimensions de Genre et Impacts de Genre du Paradigme du Développement Économique Dirigé par l'Exploitation Minière en Afrique'. dans Mines, développement et conflits sociaux en Afrique. TWN-Afrique.

Ofosu-Mensah, E.A. (2011). 'Aperçu historique de l'extraction de l'or traditionnelle et moderne au Ghana'. Revue internationale de recherche sur les études de bibliothéconomie, d'information et d'archivistique 1 (1): 006-022.

Organisation pour le renforcement des capacités pour le développement. (2019). Rapport sur la collecte d'informations et de données sur les impacts potentiels du projet minier de Bombore sur les conditions socio-économiques des communautés affectées, rapport non publié.

Perkins, D. & Ledwaba, P. (2019). Exploitation minière artisanale et à petite échelle : cartographie de l'écosystème sud-africain. Université de la Colombie-Britannique et Institut Canadien des Ressources et du Développement International.

Pokorny, B., von Lübke, C., Dayamba, S.D. & Dickow, H. (2019). « Tout l'or pour rien ? Impacts de l'exploitation minière sur les moyens de subsistance ruraux dans le

nord du Burkina Faso ». Développement mondial 119: 23-39.

Rasmeni, S., Chetty, D., Sebola, P. & Seripe, K. (2016). 'Oeil de tigre dans la province du Cap du Nord, Afrique du Sud - Classement, distribution, exploitation minière à petite échelle et potentiel d'enrichissement.' Journal de l'Institut sud-africain des mines et de la métallurgie 116(6):587-92.

Romano, R.B. & Papastefanaki, L. (2020). « Femmes et genre dans les mines : défier la masculinité à travers l'histoire : une introduction ». Revue internationale d'histoire sociale 65(2):191-230. doi : 10.1017/S0020859019000774.

Valiani, S. (2015). La vision de l'exploitation minière en Afrique : une critique écoféministe attendue depuis longtemps. Johannesburg: WoMin Africa Alliance.

Verbrugge, B. & Geenen, S. (2020). La production mondiale d'or touche le fond : Expansion, informalisation et innovation technologique. Springer Nature. Palgrave Macmillan doi: <https://doi.org/10.1007/978-3-030-38486-9>

Werthmann, K. (2009). 'Travailler dans une ville en plein essor : perspectives féminines sur l'extraction de l'or au Burkina Faso ». Politique des ressources' 34(1-2):18-23.

Werthmann, K. (2012). 'Extraction d'or au Burkina Faso depuis les années

## RÉFÉRENCES

---

1980. Frontières minières en Afrique. Perspectives anthropologiques et historiques' 119-32.

Werthmann, K. (2017). 'Les inconvénients de la privatisation : exploitation minière artisanale de l'or au Burkina Faso 1986-2016 ». Politique des ressources, 52:418-26.

Wolpe, H. (1988). Race, classe et État d'apartheid. Paris: UNESCO. Press.

Sanderson, H. (2020). « Trafigura signe un accord sur le cobalt avec la RDC ». Financial Times, 23 Novembre.

Turrell, R. (1981). "La révolte du drapeau noir de 1875 sur les champs de diamants de Kimberley". Journal des études sud-africaines 7(2):194-235.

Femmes affectées par le projet minier de Bomboré. 2020. Plaintes des femmes sur le projet minier de Bomboré.

Forum économique mondial. (2020). Rendre l'exploitation minière sûre et équitable : L'extraction artisanale de cobalt en République démocratique du Congo. Papier Blanc. Genève.

Zabsonré, A., Agbo, M., Somé, J. & Haffin, I. 'Exploitation de l'or et disparités de revenus : Le cas du Burkina Faso' Conférence économique africaine Abuja, Nigeria 5-7 décembre 2016 Récupéré ([https://aec.afdb.org/sites/default/files/2019/12/04/presentation\\_-\\_aec\\_-2016.pdf](https://aec.afdb.org/sites/default/files/2019/12/04/presentation_-_aec_-2016.pdf)).

**« LA FORMALISATION  
ELLE-MÊME DOIT  
ÉGALEMENT  
ÊTRE ABORDÉE  
DIFFÉREMMENT POUR  
SE CENTRER SUR LES  
BESOINS DES MINEURS  
D'ASM, EN PARTICULIER  
DES FEMMES, AU  
LIEU DE SIMPLEMENT  
LIMITER LEUR CAPACITÉ  
À OPÉRER PAR DES  
RÉGLEMENTATIONS  
RIGIDES ET  
INAPPROPRIÉES. »**



womin